

Sujet : RE: FFA-Contrat chronométrie

De : Nicolas CATTEROU <nicolas.catterou@athle.fr>

Date : 17/06/2025, 15:24

Pour : COURSE-ORGANISATION <contact@course-organisation.fr>

Copie à : ONSINSCRIT.COM <contact@onsinscrit.com>, ielchrono <ielchrono@athle.fr>

Bonjour,

Je vous confirme qu'il n'est pas prévue d'autorisation parentale pour qu'un mineur s'inscrive à une compétition autorisée ou organisée par la FFA.

Bien à vous



Nicolas CATTEROU
Chargé de mission juridique

Pôle Administration générale

+33 (0) 1 53 80 74 95

33 avenue Pierre de Coubertin – 75013 PARIS

Toute l'actualité sur www.athle.fr



De : COURSE-ORGANISATION <contact@course-organisation.fr>

Envoyé : vendredi 13 juin 2025 13:34

À : Nicolas CATTEROU <nicolas.catterou@athle.fr>

Cc : ONSINSCRIT.COM <contact@onsinscrit.com>

Objet : RE: FFA-Contrat chronométrie

Re-bonjour Nicolas,

Je vois que vous êtes du service juridique.

J'aurais une question posée par un organisateur.

L'autorisation parentale à son sens n'est plus nécessaire car cela n'est plus présent dans les textes, hormis les courses obstacles ou c'est clairement indiqué.

Pourriez-vous me confirmer / informer cette information. Il est vrai qu'ayant vérifié ce point dans les textes à ma disposition, je ne vois rien qui justifierai de conserver cette obligation dans les dossiers d'inscription

Ludovic DILMI



Tél. : 01 30 46 04 01

Mobile : 06 76 81 89 05

contact@course-organisation.fr

www.course-organisation.fr